

COMMUNE DE MALLELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALLELOY s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie, sous la présidence de Jeannine DOUGOUD, Maire.

Étaient présents : Mesdames CHONÉ M.F., CLAUDON F., DOUGOUD J., GRUNHERTZ V., MAURICE F., MULLER E., Messieurs GEORGES E., MALO F., TREVIGLIO A.

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. HEILLIG D. procuration à Mme. DOUGOUD Jeannine
M FOLLEREAU V. procuration à M. TREVIGLIO A.
M. GRUNER P. procuration à Mme MULLER E.

Étaient absent excusé : M. DE POLI F

Était absent : M. TOURSCHER P.

Secrétaire de séance : Françoise MAURICE

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 06 décembre 2016, et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 14 décembre 2016.

ORDRE DU JOUR

- Bassin de Pompey – Convention de mise à disposition de service relative à la restauration collective ;
- Nomination de 2 délégués au SEA (Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion/Moselle ;
- Tarifs communaux 2017 ;
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 3 octobre 2016.

Madame le Maire ouvre la séance en présentant Sylvain JOYEUX secrétaire de mairie en poste depuis le 1^{er} décembre en remplacement de Solange LEBEL en retraite au 1^{er} janvier 2017.

**BASSIN DE POMPEY – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE
RELATIVE À LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Madame le Maire rappelle que la compétence « restauration scolaire » est prise par la communauté de communes du Bassin de Pompey à compter du 1^{er} janvier 2017.

Elle présente ensuite le projet de convention établie par le Bassin de Pompey pour la mise à disposition de service à la restauration collective :

- En période scolaire : du lundi au vendredi, mercredi compris.
- Pendant les petites vacances scolaires : pendant la semaine de fonctionnement du centre de loisirs.

La commune s'engage à mettre à disposition du Bassin de Pompey les services nécessaires à l'exercice de la compétence « restauration collective et service des repas dans les cantines scolaires » qui lui est nouvellement dévolue. Cette convention est prévue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une revoyure à mi-parcours soit en septembre 2019. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par le Bassin de Pompey ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS AU SEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE POMPEY ET DE L'OBRION/MOSELLE)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté en date du 24 octobre, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a autorisé la fusion du SEA du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux Obrion/Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour permettre l'installation du nouveau comité, les communes membres doivent désigner les deux délégués qui vont représenter leur commune au sein du nouveau comité syndical.

Sont candidats pour cette désignation :

M. Alain TREVIGLIO

M. Franck MALO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

ELIT

- **Alain TREVIGLIO** et
- **Franck MALO**

Pour représenter la commune de MALLELOY au sein du SEA.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à compter du 01/01/2017 :

OBJET	TARIFS AU 01/01/2017
Location de la salle polyvalente	
1 – Aux particuliers	
Le Week-end	
• Habitant la Commune	200.00 €
• Location de moins de 3 heures	76.00 €
• Extérieur à la Commune	600.00 €
La semaine	
• En journée	16.00 €/H
• La soirée (manifestation extérieure)	305.00 €
2 – Aux associations	
• Gratuité 2 fois dans l'année	100.00 €
Location journalière ensuite	0.65 €/couvert
Location de vaisselle	3.00 €
Location table + 6 chaises non livrées	15.00 €
Forfait pour livraison tables + chaises	62.00 €
Nettoyage de la salle	
Tarifs de vaisselle en cas de perte ou de casse	listés en annexe
Location de l'alambic communal	
- Habitants de MALLELOY	25.00 €
- Personnes extérieures	50.00 €
Concessions au cimetière communal	
• Trentenaire	200.00 €
• Cinquantenaire	350.00 €
Columbarium	
• 15 ans	250.00 €
• 30 ans	500.00 €
Droit de chasse dans la forêt communale du bois de Jehaye	350.00 €
Droit de stationnement sur le domaine public	

• Sans électricité	0.80 €/ml
• Avec électricité	0.90 €/ml
Droit de place à la fête foraine :	
• Manège	60 €
• Emplacement >5ml	50 €
• Emplacement <5ml	30 €
Menus produits forestiers	12.00 € HT
Publicité dans journal communal pour 1/6 page et 3 parutions dans l'année	60.00 €
Repas des Anciens (pour non ayants droit)	32.00 €
Activités périscolaires	
Restauration scolaire	
- QF ≤ 800	4.00 €/repas
- QF ≥ 800	4.50 €/repas
Restauration du mercredi	
- Moins de 6 enfants présents	6.20 €/repas
- Au moins 6 enfants présents	5.00 €/repas
Garderie du soir (la 1 ^{ère} heure est due – ensuite fractionnement par ¼ d'heure)	
- QF ≤ 800	1.20 €/H
- QF ≥ 800	1.50 €/H
CLSH à la journée	
- QF ≤ 800	11.00 €/journée
- QF ≥ 800	13.00 €/journée
NAP (Nouvelles activités périscolaires) Par période de 6 semaines (de vacances à vacances)	
- 1 ^{er} enfant	25.00 €
- 2 ^{ème} enfant	20.00 €
- 3 ^{ème} enfant	15.00 €
- 4 ^{ème} enfant	10.00 €
Photocopie (noir et blanc)	0.20 €

TRAVAUX SUR LE CHAUFFAGE À LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des suites données aux différentes demandes de subventions pour la réalisation des travaux de rénovation du chauffage à la salle polyvalente.

- Subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local alloué par la région : 6 736 €
- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales : 2 387 €
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : en attente

Elle rappelle que suite à la consultation d'entreprises, c'est l'entreprise CM ENERGIES qui est la plus performante. Le montant total de travaux s'élève à 21 598 € HT pour la fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation et 14 radiateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les travaux d'installation du chauffage central au gaz à la salle polyvalente à l'entreprise CM ENERGIES pour un montant de travaux de 21 598 € HT
- **PREND NOTE** du financement de l'opération qui se décompose comme suit :
 - Subvention de la région : 6 736 €
 - Subvention CAF : 2 387 €

- Part communale : 12 475 € (à laquelle sera déduite la subvention éventuelle au titre de la DETR de 4 319 €)

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire explique que l'alambic communal a dû être réparé suite à des fuites constatées sous la cuve. Les élus vont se renseigner sur la possibilité d'acquérir un alambic d'occasion pour remplacer l'actuel.
- Frédérique CLAUDON informe le conseil de la création d'un QR code pouvant être apposé sur les courriers ou les supports de communication de la Mairie. Ce QR code, pouvant être lu par un lecteur téléchargeable gratuitement sur smartphone, renverra directement vers le site de la commune.
- Madame le Maire informe le conseil que la cérémonie de départ de Solange LEBEL aura lieu le lundi 9 janvier et que les vœux du maire se tiendront quant à eux le vendredi 13 janvier 2017.